

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

PROJET PEDAGOGIQUE

Les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir (y compris les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires appelés **TAP**) se définissent par des temps libres, de détente et de loisirs répartis dans une journée scolaire. Cette journée scolaire se caractérise pour les enfants par des temps d'apprentissages divers qui sollicitent de nombreuses capacités et en particulier une attention soutenue (cf document ci-dessous issu de la présentation de la réforme des rythmes scolaires).

Recherches fondées sur des observations filmées tout au long du temps scolaire

Aucun enfant de l'école primaire ne peut être vigilant, attentif, réceptif et disponible pendant cinq heures trente de temps pédagogique, même quand elles sont interrompues par des moments de détente.

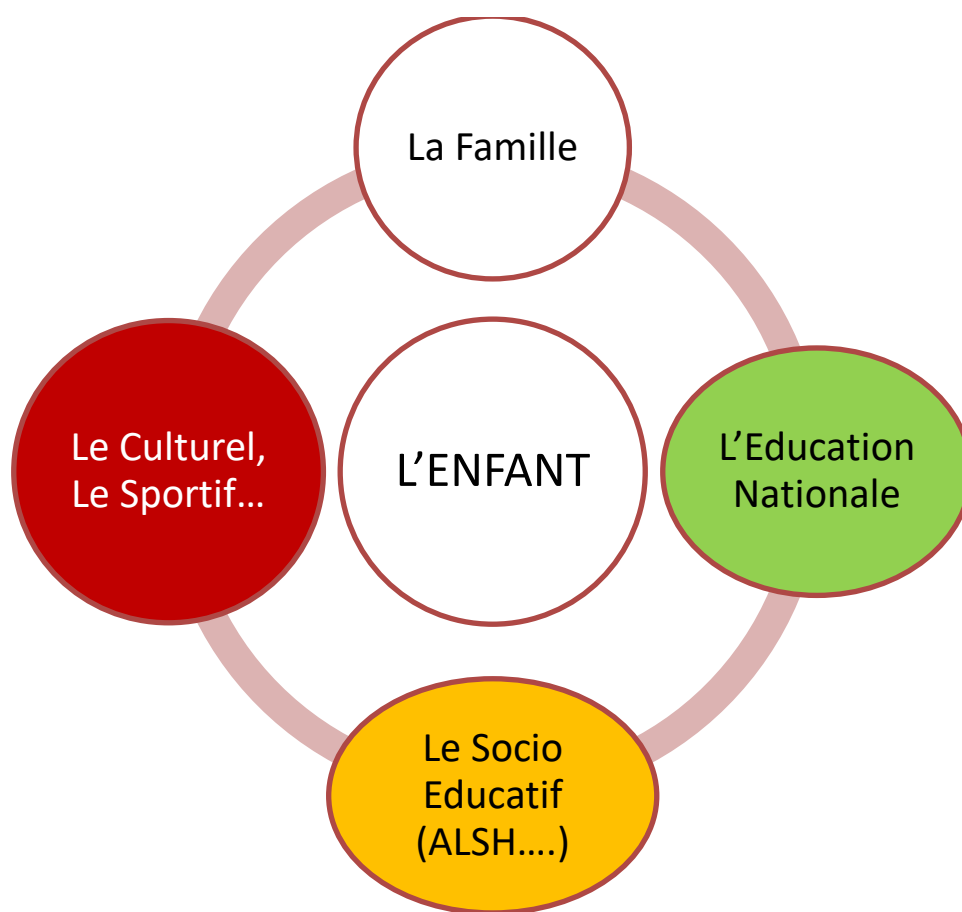
Chez les enfants du cours préparatoire:

Plages de temps ayant une forte probabilité de se caractériser par une vigilance élevée et donc une attention sélective: entre 09h.00 et 11h.00 et entre 14h.30 et 16h.00, ou un peu plus, selon les individus et selon les jours.

Dans les cours moyens, c'est entre 09h.00 et 11h.30, et entre 14h.00 et 16h.00.

Cette journée scolaire se situe de même dans une semaine scolaire rythmée par des temps de classe et des temps de « loisirs » qu'ils soient en structure d'accueil périscolaire, dans le cadre d'activités de loisirs sportifs, culturels... ou en famille.

Chaque intervenant ou co-éducateur a un rôle important à jouer et doit garder à l'esprit que son temps d'intervention s'inscrit dans une globalité.



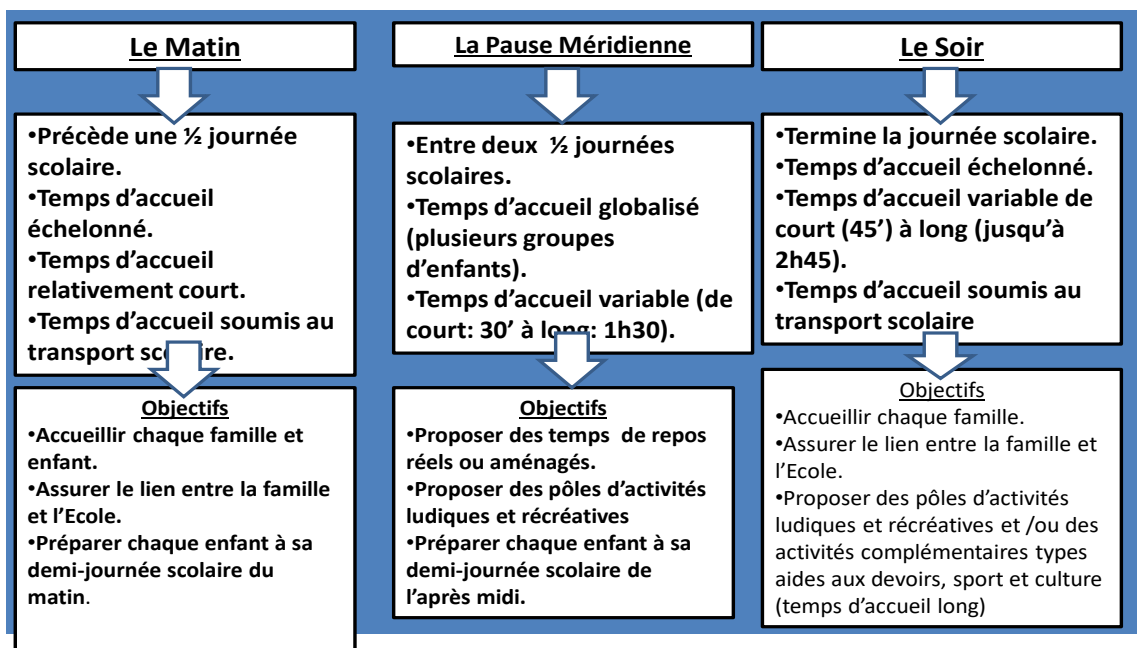
En ce qui concerne l'Accueil Périscolaire, les temps du matin, du midi et du soir sont avant tout des temps de garde que nous nous proposons d'aménager en temps d'accueil.

L'objectif principal sera donc de créer un environnement favorable afin que l'enfant puisse s'épanouir correctement et soit placé dans les meilleures conditions pendant les temps scolaires (n'oublions pas qu'une journée à l'école peut avoir une amplitude de 11 H 00 pour certains enfants)

L'accueil périscolaire doit donc tenir compte des rythmes de vie de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités ce qui implique un espace et un accompagnement adapté sur des temps d'accueil différenciés.



L'accueil périscolaire: Des temps d'accueil différenciés



Le temps d'Accueil périscolaire se caractérise par :

- Une structure gérée par la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac landais

- Une structure d'accueil intermédiaire entre la cellule familiale et l'établissement scolaire.
- Une salle d'accueil identifiée et implantée dans l'école ou à proximité de l'école (c'est l'idéal).
- Un espace extérieur aménagé ou non mais délimité.
- Un accueil échelonné au niveau des arrivées et des départs (une durée pour chaque temps variant entre 1 H30 et 2 H45).
- Un accueil d'enfants âgés de 3 à 12 ans (ou enfants scolarisés).
- Une équipe pédagogique formée et expérimentée.
- Une équipe pédagogique impliquant l'ensemble des intervenants en lien direct ou indirect avec la structure.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Afin de respecter le Projet Educatif de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et les différentes caractéristiques vues précédemment, le personnel d'animation de l'accueil périscolaire devra donc s'attacher à :

- 1° - Favoriser la construction personnelle de l'enfant.**
- 2° - Proposer un accompagnement adapté.**
- 3° - Laisser évoluer l'enfant selon ses besoins et ses capacités.**
- 4° - Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap.**
- 5° - Proposer à l'enfant des espaces adaptés et diversifiés.**
- 6° - Créer une organisation interne favorisant les échanges.**
- 7° - Créer une dynamique ouvrant le service à la vie de l'école et à la vie locale.**
- 8° - Mettre en place des procédures d'évaluation continues et partagées**

1. FAVORISER LA CONSTRUCTION PERSONNELLE DE L'ENFANT:

L'accueil périscolaire est un temps de vie pour l'enfant au même titre que l'école, la famille, les clubs sportifs, culturels etc... (sans tenir compte des proportions en termes de durée, d'affectivité...).

L'enfant dans sa construction personnelle tire profit des expériences ou des acquisitions vécues dans chaque structure.

Si nous souhaitons contribuer à la construction personnelle de l'enfant dans le cadre de l'accueil périscolaire, à nous donc de diversifier nos propositions en plus d'un accompagnement et d'un espace adapté.

Favoriser sa construction personnelle c'est donc :

1. Créer les conditions favorables pour chaque enfant afin qu'il puisse profiter au maximum de sa journée scolaire (cf. respect des rythmes de vie de l'enfant).
2. Valoriser chaque enfant.
3. Proposer aussi bien des pôles d'activités physiques, manuelles et culturelles sur les temps d'accueil qui le permettent et si les conditions sont réunies (rythmes de vie de l'enfant et durée d'exécution des activités).
4. Diversifier au maximum les pôles d'activités proposés afin d'accroître ses centres d'intérêts (citoyenneté, développement durable...peuvent être des thèmes abordés de manière ludique sur un temps périscolaire).
5. Susciter la curiosité, la découverte, l'ouverture...
6. L'amener à proposer de nouvelles idées d'activités ou projets d'activités.
7. Faire en sorte que chaque enfant garde dans toutes ses actions le respect d'autrui comme règle de base.
8. Créer un climat affectif, chaleureux et sécurisant pour chaque enfant.
9. Veiller à sa sécurité physique et morale tant au niveau de l'espace que dans sa relation avec les autres.

2. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

En accueil périscolaire, le personnel d'animation a deux fonctions principales :

- Accueillir l'enfant mais aussi les parents.
- Proposer et participer aux activités

Proposer un accompagnement adapté, c'est donc :

1. Etre disponible envers les enfants mais aussi envers les parents pour répondre à leurs besoins.
2. Etre à l'écoute de tous les enfants et de leurs familles.
3. Observer un maximum les enfants tant au niveau individuel qu'au niveau collectif afin d'évaluer leurs capacités et leurs besoins.
4. Jouer et participer avec les enfants.
5. Etablir les règles de vie avec les enfants en favorisant le respect d'autrui et le respect des espaces et matériels utilisés.
6. Responsabiliser l'enfant en lui donnant le choix de ses actes, en lui apprenant le respect de ses choix, des lieux et du matériel.

Proposer un accompagnement adapté, c'est forcément tenir compte du temps d'accueil dans lequel on évolue :

1. Le matin :

On veillera à accueillir chaque enfant de manière douce et attentive en essayant d'évaluer son niveau d'éveil, son humeur matinale avant de lui proposer toute activité. L'objectif principal du temps d'accueil du matin est de préparer l'enfant à sa journée scolaire.

2. Le midi ou interclasse ou pause méridienne :

Cette pause méridienne ou interclasse se caractérise par deux temps distincts : le repas et le temps d'animation de l'interclasse.

❖ Le temps du repas :

Il s'agit d'un temps où l'enfant va se régénérer d'un point de vue physiologique. Ce temps de réponse à un besoin individuel (manger) se déroule dans un cadre collectif. Il est placé entre deux demi-journées scolaires et suit bien souvent un temps de classe de 3h où l'attention et la vigilance de l'enfant ont été sollicitées.

Il convient donc de prendre en compte ces différentes données afin de proposer un accompagnement adapté :

1. On prendra soin de créer un climat chaleureux et convivial propice à la communication, à l'échange entre les enfants. Cette communication créera inévitablement un fond sonore qu'il faut distinguer du bruit occasionné par des comportements bruyants.
2. On veillera de plus à créer les conditions nécessaires d'éducation au goût. Apprendre à connaître chaque enfant et ses goûts alimentaires afin de respecter ceux-ci, l'amener à découvrir de nouveaux plats, l'éveiller aux notions d'équilibres alimentaires doivent être les objectifs poursuivis afin que chaque enfant prenne du plaisir durant ce temps de restauration.
3. L'accompagnement sera d'autant plus efficace si le personnel d'animation mange à table avec les enfants afin d'organiser « la vie sociale » de chaque table (responsabilisation et valorisation : servir les autres ; « distribuer » et « équilibrer » les temps de paroles...).
4. Le personnel intervenant sur ce temps du repas doit garder à l'esprit qu'il intervient en tant que personnel d'animation et non personnel de service.

❖ Le temps d'animation de l'interclasse, deux cas de figure :

Le temps d'animation se situe avant ou après le temps de restauration, l'accompagnement adapté se traduira par une présence effective auprès des enfants (il n'est pas interdit de jouer avec eux).

Les enfants sortant de 3h de classe, on veillera à proposer des pôles d'activités (sportives, culturelles ou artistiques) non contraints.

Les enfants ayant besoin de souffler, on laissera les enfants jouer seuls (rien n'empêche de jouer avec eux). Le rôle de l'animateur est alors un rôle de médiateur qui vise à prévenir les phénomènes d'exclusion et les tensions.

On peut aussi proposer de nouveaux jeux ou des activités manuelles dans le cadre de pôles d'activités pour les enfants en demande.

De plus les salles d'accueil peuvent très bien servir pour des enfants qui veulent jouer tranquillement à l'intérieur.

Le temps d'animation se situe après le temps de restauration avec les TAP en supplément, l'accompagnement adapté se traduira par une présence effective auprès des enfants et une adaptation aux rythmes de vie de l'enfant.

Les enfants sortant de 3h de classe et d'un temps de restauration où là aussi une certaine attention est mobilisée, on veillera à proposer, après un léger temps de décompression extérieur, des pôles d'activités « calmes » où l'enfant pourra se reposer (créer une coupure dans le rythme). L'utilisation des régies de jeux, des coins lecture, jeux d'assemblage... est intéressante dans ce cas-là.

L'utilisation des salles d'accueil ou de salles polyvalentes aménagées est à rechercher pour pouvoir créer un environnement calme et chaleureux. Les enfants ayant besoin de souffler, on laissera les enfants jouer seuls (rien n'empêche de jouer avec eux). Le rôle de l'animateur est alors un rôle de médiateur qui vise à prévenir les phénomènes d'exclusion et les tensions.

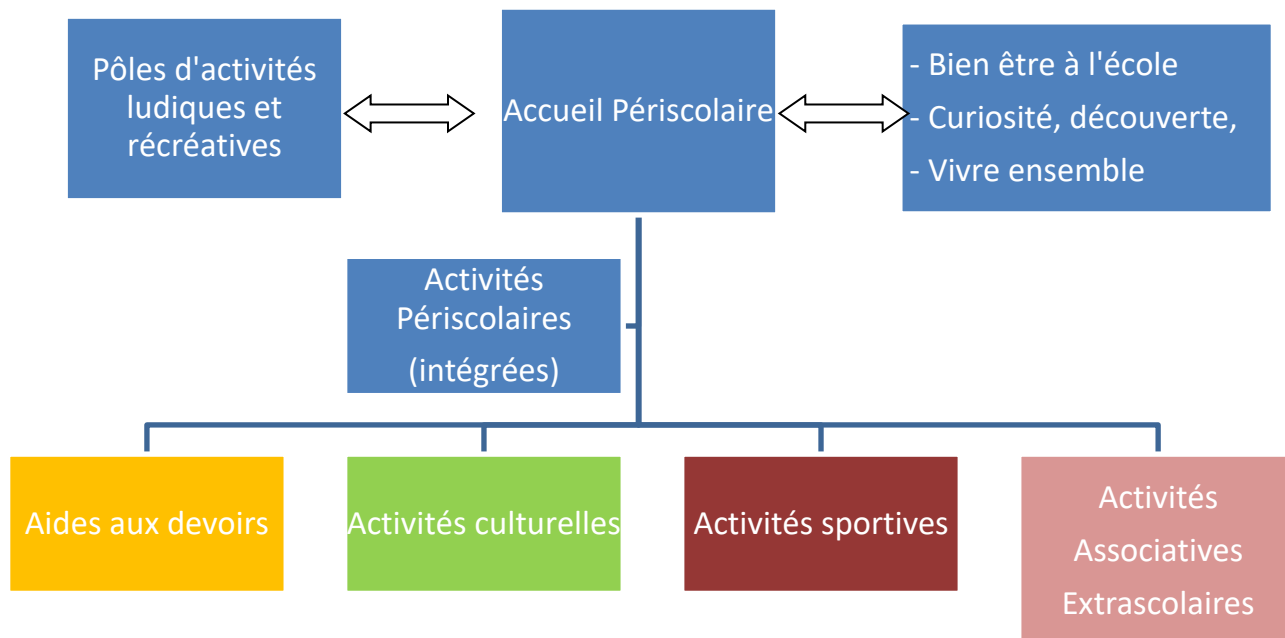
On peut aussi proposer de nouveaux jeux ou des activités manuelles dans le cadre de pôles d'activités pour les enfants en demande.

De 20 à 30 minutes avant l'heure de classe, on proposera un temps de jeux libres à l'extérieur pour que les enfants puissent « s'aérer » l'esprit et bénéficier « d'une récréation ».

La saisonnalité est aussi importante sur ce temps-là. Avec les beaux jours, rien n'empêche d'organiser les pôles d'activités « calmes » à l'extérieur. Un minimum d'organisation matérielle peut permettre de passer un moment agréable à l'extérieur.

3. Le soir :

Le temps d'accueil périscolaire intégrant les « TAP », les 45 mn où l'enfant n'est plus en situation d'apprentissages scolaires, il conviendra de mettre en place une organisation permettant aux enfants utilisant au maximum le service périscolaire de connaître différents temps de vie.



Ainsi le début de l'accueil périscolaire sera marqué par un temps de goûter durant lequel les différents groupes pourront s'organiser.

Puis pour les enfants qui restent sur l'accueil périscolaire au moins jusqu'à 17h00, on veillera à proposer plusieurs temps distincts :

1. Les pôles d'activités ludiques : Ces temps non contraints se doivent de respecter l'alternance d'activités physiques, artistiques et culturelles et favoriser le vivre ensemble et l'esprit de découverte. L'enfant choisit librement sur quel pôle il souhaite évoluer et peut selon la durée de sa présence découvrir plusieurs pôles d'activités. Ces pôles peuvent être encadrés par des animateurs ou libres (on met le matériel à disposition des enfants). L'implication des enfants dans la proposition de la programmation des pôles d'activités, dans l'émergence de nouveaux pôles d'activités est un gage d'appropriation de ce temps en termes de bien-être.
2. Le temps d'aides aux devoirs :
Pour les enfants restant tard sur l'accueil périscolaire, leur donner un moment dans un lieu identifié et sous la surveillance d'un animateur qui apporte le cadre, permettra aux enfants d'avancer leur travail scolaire (la validation de ce travail scolaire ne pourra être effectuée que par les parents).
3. Les activités périscolaires spécifiques :
A la différence des pôles d'activités, ces activités spécifiques impliquent obligatoirement une menée d'activité par un intervenant extérieur ou un membre de l'équipe d'animation avec une programmation sur un cycle déterminé à l'avance.
Ces activités périscolaires spécifiques sont annoncées à l'avance et demande une inscription préalable et une assiduité sur un cycle.

4. Les activités extrascolaires associatives :

Certains enfants fréquentent l'accueil longuement (jusqu'à 18h30). Pour ces enfants qui ne peuvent être récupérés avant, on veillera à leur laisser la possibilité de pratiquer des activités culturelles, sportives associatives s'ils le souhaitent durant le temps périscolaire. Il appartiendra donc au service périscolaire de se rapprocher des familles et des associations afin de mettre en place un partenariat favorisant cette pratique par l'enfant d'une activité extrascolaire.

3. LAISSER EVOLUER LES ENFANTS SELON LEURS BESOINS ET LEURS CAPACITES :

L'enfant est présent sur les temps d'accueils périscolaires plus par obligation que par volonté. Afin de dépasser cette situation de contrainte, nous allons laisser la possibilité à l'enfant de choisir ses activités

Ceci implique :

- Créer un climat convivial et chaleureux pour que l'enfant se sente à l'aise dans cette structure.
- Accueillir chaque enfant.
- Ne pas imposer les règles de vie mais les mettre en place avec les enfants en expliquant les différentes contraintes (elles seront d'autant mieux acceptées).
- Repérer quels sont les besoins de l'enfant et amener une ou plusieurs réponses à ses besoins en fonction de ses capacités et du temps d'accueil dans lequel on se trouve.
- Proposer à l'enfant plusieurs pôles d'activités afin qu'il puisse choisir celle qui lui convient le mieux.
- Créer les conditions nécessaires au choix de l'enfant par une compréhension de chaque proposition et des explications concernant la diversité des propositions, le moment de ces propositions (on ne va pas organiser une activité physique dès le matin ou un jeu calme à la sortie de classe) et les

conséquences entraînées par son choix.

- Faire respecter par l'enfant les choix qu'il fait afin de le responsabiliser.
- Donner des repères aux enfants :
 - Dans sa relation à autrui (respect, règles de comportement, entraide, responsabilisation...).
 - Dans l'espace (où se trouve le matériel, les différents lieux que l'enfant peut fréquenter, où ranger ses affaires « cartables, vêtements »...)
 - Dans le temps (que fait -on ? avec qui ? quand ? comment ?).

4. FAVORISER L'INTEGRATION D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'enfant en situation de handicap doit être accueilli dans nos structures périscolaires afin de pouvoir partager jeux, diverses activités ; nous devons rendre accessible la rencontre et le vivre ensemble tout en tenant compte de la particularité de chacun.

Intégrer un enfant en situation de handicap, c'est donc :

1. Accompagner le développement de la scolarité en milieu ordinaire de l'enfant en situation de handicap en offrant aux familles des solutions d'accueil périscolaire.
2. Répondre au besoin des familles en proposant des lieux d'accueil en complément des centres spécialisés.
3. Permettre à l'enfant en situation de handicap de côtoyer sur son temps de loisirs d'autres enfants.
4. Permettre à l'enfant en situation de handicap l'accès aux loisirs
5. Contribuer au changement du regard sur l'enfant en situation de handicap en favorisant la rencontre avec des enfants.
6. Prendre connaissance des informations auprès de la famille, des partenaires de soins, des éducateurs, du médecin sur les besoins et capacités de l'enfant afin de réunir les conditions optimales de l'accueil de l'enfant.

7. Tenir compte de la singularité de l'enfant en misant sur ses capacités, en connaissant les spécificités de son handicap et en tenant compte de ses besoins et envies.
8. Prendre en compte son comportement avec les adultes, les autres enfants.
9. Etre attentif et à l'écoute des demandes et des conseils formulés par les parents qui concernent les habitudes de leur enfant.

Notre structure d'accueil est un lieu de vie « ordinaire » qui doit permettre à l'enfant en situation de handicap d'être accueilli avec les autres enfants.

La joie, les rires, le réconfort, les câlins, l'optimisme sont au cœur de la relation qui doit être dépourvue de toute pitié ou de tout apitoiement.

En accord logique avec les dimensions de l'intégration, il faut que l'enfant en situation de handicap soit accepté dans les mêmes activités, dans les mêmes espaces géographiques, et fréquente les mêmes copains que tous les autres enfants.

5. PROPOSER A L'ENFANT DES ESPACES ADAPTES ET DIVERSIFIES :

Il existe deux types d'espace dans lequel évolue l'enfant pendant l'accueil périscolaire : l'espace extérieur et l'espace intérieur.

Il convient donc de préciser quelles sont les fonctions spécifiques de chaque espace.

Au niveau de l'espace extérieur :

- C'est un espace utilisé surtout le midi et à la sortie de classe l'après-midi. Il sera utilisé le matin afin de créer une transition extérieure avant la rentrée en classe (de 10 minutes à 20 minutes).
- Il doit être privilégié dès que la météo le permet.
- Les limites spatiales doivent être connues et partagées par tous les enfants.
- C'est un espace où l'on privilégie le libre choix de l'enfant (on

laisse les groupes s'organiser au niveau de leurs activités) tout en pouvant proposer des jeux de cour.

- C'est un espace dans lequel on se doit de repérer toutes les potentialités (bac à sable, poutres, jeux extérieurs...) mais aussi les éléments dangereux qui peuvent l'encombrer (revêtement des préaux, piliers, revêtement de la cour...).
- C'est un espace que le service périscolaire doit investir en amenant le matériel nécessaire aux différents pôles d'activités qu'ils soient « dirigés » ou libres.

Plus le « groupe enfant » aura du matériel à disposition, mieux il se répartira dans l'espace et moins de tensions il vivra.

Au niveau de l'espace intérieur :

- C'est l'espace qui identifie le mieux le temps d'accueil périscolaire.
- Il peut être investi à tout moment :
 - Le matin avant l'école
 - Durant la pause méridienne
 - Le soir après l'école
 - Les enfants doivent tout d'abord s'approprier cet espace si l'on souhaite qu'ils s'y sentent bien.
 - C'est un espace qui pourra servir à des activités encadrées et à des activités libres.

Proposer un espace adapté, c'est donc :

1. Créer les conditions nécessaires de concertation avec les enfants pour mettre en place l'organisation de cet espace.
2. Aménager la salle d'accueil de telle sorte qu'elle puisse répondre aux différents besoins de l'enfant, ainsi on trouvera :
 - un coin lecture
 - un coin repos
 - un coin graphique
 - un coin jeux symboliques
 - un coin jeux de règles
 - un coin moteur

- un coin jeux d'assemblage

3. Prévoir des espaces de circulation suffisants en fonction du lieu et du nombre d'enfants accueillis.
4. Investir avec les enfants le lieu pour le rendre le plus convivial possible.
5. Mettre en place avec les enfants un règlement d'utilisation de cet espace que ce soit au niveau de l'utilisation des différents coins, de la sécurité, de l'hygiène etc...
6. Respecter les conditions d'hygiène afin de créer des conditions d'accueil chaleureuses.
7. Au niveau de la cantine, tout aménagement (spatial ou temporel) permettant un meilleur confort pour les enfants et qui aurait pour conséquence de créer des conditions chaleureuses pour eux est tout à fait envisageable.

6. CREER UNE ORGANISATION INTERNE FAVORISANT LES ECHANGES :

Beaucoup de personnes interviennent pendant la journée scolaire de l'enfant : la famille, les professeurs d'école, le personnel de l'accueil périscolaire.

Or le personnel de l'accueil périscolaire sert en fait bien souvent de liaison entre la famille et l'école.

Il a donc un rôle très important à jouer au niveau de la communication entre tous ces intervenants. De ce fait, il est indispensable aux parents de se présenter à l'animateur afin de laisser ou récupérer son enfant.

Créer une organisation interne favorisant les échanges, c'est donc :

1. Recueillir, le matin, les informations des parents pour les transmettre au professeur d'école (ceci impliquant une grande disponibilité au niveau de l'accueil des familles),
2. Entretenir de bonnes relations avec les parents, les enseignants et instaurer un climat de confiance.
3. Recueillir, le soir, auprès des professeurs d'école les informations

nécessaires pour les familles.

4. Transmettre ces mêmes informations aux collègues intervenant le midi.

5. Répercuter, pour le personnel du midi, les observations (blessure, nervosité excessive, manque d'appétit ...) aussi bien aux professeurs d'école qu'aux collègues intervenant le soir.

6. Favoriser le travail d'équipe et tout travail d'équipe mérite de dépasser les petites histoires afin d'optimiser l'accueil des enfants et d'acquérir une reconnaissance de ces temps d'accueil.

7. Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on peut rencontrer (avec les parents, avec les enfants ...).

8. Renvoyer les parents ou autres vers la coordinatrice locale ou la coordinatrice enfance pour tout problème concernant les déclarations d'assurances ou demandes d'informations diverses.

9. Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles, des enseignants et des enfants.

10. Avertir la coordinatrice enfance pour tout problème d'organisation interne concernant l'accueil périscolaire.

7. CREER UNE DYNAMIQUE OUVRANT LE SERVICE A LA VIE DE L'ECOLE ET A LA VIE LOCALE

L'Accueil Périscolaire se situe dans ou à proximité d'une enceinte scolaire.

Les enfants fréquentant ces deux entités éducatives étant les mêmes, il est nécessaire de créer une dynamique entre ces deux entités afin que chacune profite de l'autre :

- D'un point de vue pratique, la recherche d'une mutualisation technique ne pourra qu'être enrichissante en termes de développement des locaux, des espaces et des matériels partagés.
- D'un point de vue pédagogique, la complémentarité entre les projets d'activités périscolaires et le projet d'Ecole permettra des développements plus aboutis de thématiques (projets culturels, projets de pratiques sportives, projet de découverte environnementale ...). De même, la mise à disposition réciproque

de compétences ou d'expériences sera bénéfique à l'ensemble de la communauté éducative.

- D'un point de vue institutionnel, l'échange réciproque des différents projets ou des problématiques rencontrées, dans le cadre de rencontres planifiées (conseil d'école, conseil de maîtres thématiques...) favorisera cette dynamique.

L'Accueil périscolaire est aussi une des composantes du temps de loisirs de l'enfant au même titre que les associations sportives, culturelles ou autres ...

L'Accueil périscolaire se doit donc de s'ouvrir à ces différentes composantes afin de créer des passerelles avec celles-ci. Des rapprochements, des partenariats sur des valeurs éducatives et des projets partagés peuvent ainsi venir enrichir le temps de loisirs de l'enfant.

De même, l'Accueil Périscolaire doit s'ouvrir sur le milieu local environnant afin de permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement local et afin d'utiliser au mieux les potentialités locales et d'enrichir l'offre éducative du service périscolaire.

8. METTRE EN PLACE DES PROCEDURES D'EVALUATION CONTINUES ET ADAPTEES

L'évaluation est l'outil au service des équipes et du territoire qui permettra à la structure d'évoluer et de coller au besoin du public (enfant et famille).

Elle se décline sous deux formes à minima :

L'évaluation quantitative :

- Elle permet d'évaluer les variations, les évolutions de la fréquentation mais aussi du coût et des apports de la structure d'accueil.

- Elle doit établir le ratio offre/demande affecté à ce public et à ce temps d'accueil afin de valider la politique éducative du territoire et de l'ajuster ci-besoin.
Ce ratio sera analysé en fonction des données statistiques territoriales et des enquêtes réalisées auprès des familles soit directement soit par représentation.

L'évaluation qualitative :

- Elle mesure sur les apports éducatifs de cette structure suivant le public accueilli (âge, besoin d'accueil sur ce temps, évolution sur l'année...) et les impacts éducatifs territoriaux.
- Elle se basera sur les évaluations des équipes et les bilans et remontées de besoins effectués tout au long de l'année auprès du public accueilli sous diverses formes (forums, boîte à idées...).
- Ce temps d'accueil périscolaire est un temps d'accueil fractionné et court (de 1h30 à 2h45). Il encadre les temps scolaires tout au long de la semaine scolaire. Etant aussi contigu voire juxtaposé à des activités extrascolaires, il conviendra de mesurer l'implication et l'imbrication de cette structure d'accueil dans l'offre de service éducatif territorial.

Les temps de coordination, d'évaluation et de préparation :

Afin de mener à bien cette politique d'évaluation, chaque membre de l'équipe disposera de 1h00 hebdomadaire de préparation/évaluation afin de mesurer les différents aspects de l'évaluation qualitative.

La direction de la structure d'accueil bénéficiera de 2 heures de coordination individuelle et collective afin de collecter et agréger les évaluations qualitatives et de mettre en œuvre des outils de mesure d'évaluation quantitative.

Ce temps de coordination collectif permettra de plus d'apporter les ajustements et/ou de proposer les évolutions éducatives nécessaires.

CONCLUSION :

Vous intervenez en tant qu'animateur (trice) dans le cadre d'un accueil périscolaire. Ceci implique de se référer au projet pédagogique ci-dessus qui définit le fonctionnement et surtout les objectifs visés par cet accueil.

Vous avez donc toute latitude pour créer votre organisation interne sur chaque lieu en respectant le cadre de ce projet pédagogique et du projet éducatif communautaire.